

La carte mobilité : un pas de plus pour l'environnement au profit de tous les salariés Capgemini

La **CFE-CGC** a le plaisir d'annoncer la signature du nouvel accord de mobilité. Désormais en vigueur, il marque une avancée majeure pour l'ensemble des collaborateurs de Capgemini.

Un dispositif élargi et accessible à tous

Jusqu'à présent, le Forfait Mobilité Durable (FMD) permettait uniquement aux salariés se rendant au travail à vélo de bénéficier d'une indemnité annuelle de 500€, versée chaque mois, pour compenser les frais liés à l'achat, l'entretien et l'usure du vélo. Seuls 1 700 collaborateurs profitaient de ce dispositif.

Désormais, ce nouveau dispositif s'ouvre à tous les salariés utilisant des modes de mobilité douce :



Vélo
(classique ou électrique)



Transports en commun (bus, métro)



covoiturage,
auto-partage.

Les dépenses éligibles sont également élargies, offrant ainsi **une réponse concrète et multimodale aux besoins de chacun**.



Des avantages concrets, chaque mois

Le montant du FMD sera disponible chaque mois sur une carte mobilité (virtuelle et physique), utilisable dans tous les commerces acceptant une carte de crédit. Une procédure de remboursement sur justificatif est également disponible (pour les dépenses qui ne seraient pas prises en charge avec la carte). **Le montant annuel de l'indemnité passe à 550€, et pourrait atteindre 600€ dès l'an prochain si l'objectif 2025 de réduction des émissions de gaz à effet de serre est atteint.**



Quelles dépenses sont prises en charge ?

- Pour les utilisateurs de transports en commun : achat de **tickets unitaires, abonnements** mensuels ou annuels (la prise en charge à 50% des abonnements pourra être financée en tout ou partie par ce dispositif).
- Pour les cyclistes : **achat d'un vélo** neuf ou d'occasion (classique ou électrique), électrification d'un vélo, **entretien, réparation**, assurance, **stationnement** sécurisé, équipements de sécurité, confort et entretien. Il sera également possible de **financer l'achat d'un vélo** ou vélo électrique sur 12 ou 24 mois via la plateforme du prestataire.
- Pour le covoiturage et l'auto-partage : prise en charge des frais engagés en tant que passager.

La multimodalité vous permettra ainsi de dépenser librement le montant du FMD entre les différents modes de transport !

Un dispositif pour tous les collaborateurs

La carte mobilité sera accessible à tous les salariés en CDI, CDD, alternance (hors bénéficiaires d'un véhicule de fonction), ainsi qu'aux stagiaires pendant la durée de leur présence dans l'entreprise. Les salariés à temps partiel bénéficient du FMD dans les mêmes conditions qu'à temps complet, ou au prorata pour les contrats inférieurs à la moitié de la durée légale ou conventionnelle.



Comment en bénéficier ?

La direction communiquera prochainement la procédure à suivre pour demander votre carte mobilité. Ne manquez pas le rendez-vous !

La CFE-CGC se félicite d'avoir porté et signé ce nouvel accord qui place la mobilité durable au cœur de notre politique sociale. Ce dispositif innovant permettra à chacun de choisir des modes de déplacement respectueux de l'environnement, tout en bénéficiant d'un soutien financier concret. Ensemble, engageons nous pour une mobilité plus durable et une qualité de vie améliorée pour tous !



Les experts CFE-CGC engagés dans cette négociation peuvent répondre à vos questions, contactez les pour plus de détails :

- Carole Hoogstoel (ER&D) - 06 23 41 01 52
- Eric Moreau (Infra) - 06 03 45 77 57
- Pascal Boosz (Appli) - 06 40 71 07 83
- Morgan Pivovar (Appli) - 06 37 74 32 97

“ALERTE” sur les projets SAP

Tension sur projet, manque d'expertise, Turn Over, complexité croissante de la solution SAP...



De grosses inquiétudes s'expriment sur l'ensemble des projets et particulièrement sur SAP :

- Manque de séniorité lors des démarrages de missions, mettant en risque le projet
- Complexité croissante (à la fois technique et fonctionnelle) des projets
- Difficulté à mettre en place le télétravail dans l'organisation de travail du projet
- Manque de reconnaissance du management et d'accompagnement sur projet (suivi, points d'étapes...)
- Visibilité insuffisante sur les attentes et le plan de travail individuel (lettre de mission...) et les perspectives après projet (plan de carrière...)
- Manque de stabilité des équipes avec des rotations importantes conduisant à des pertes d'expertises & transferts de compétences chronophages
- Pression importante précédant les Go Live & étapes clés du projet
- Présence insuffisante d'espaces de convivialité & d'échanges au sein des équipes projet...

Vous avez des inquiétudes et des interrogations légitimes sur votre situation de projet et/ou sur votre avenir professionnel chez Capgemini ?

Contactez nos élus CFE-CGC ! Nos experts SAP et nos chefs de projets sont à votre écoute pour vous accompagner dès l'élaboration de l'ODM et tout au long de votre mission.



Stéphane MISTRAL-BERNARD (APPLI) : 06 58 34 10 01

Nous pouvons vous aider à :

- Définir les conditions de réussite de votre mission
- Alerter les RH sur les difficultés & situation du projet
- Saisir les voies de recours en cas de situation personnelle difficile
- Vous accompagner pour le suivi de votre dossier personnel

Pour vous projeter plus sereinement dans l'organisation Capgemini.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants **CFE-CGC**

0 805 38 48 48 (numéro vert) ou par email cfe-cgc.fr@capgemini.com